

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2077

6 août 2014

SOMMAIRE

A.B.S.C. S.A.	99696	CTA S.A.	99651
Accudyne Industries Acquisition S.à r.l. ..	99656	Cynara Holding S.à r.l.	99650
A & F S.A.	99656	D.D.B. Racing S.à r.l.	99655
Anglo Chile Investments	99653	Down Lounge Bar S.à r.l.	99650
Anglo Diamond Investments	99653	Elliniki Gefsi S.à r.l.	99656
Anglo Diamond Investments	99653	European Commodity Company S.A.	99658
Anglo Iron Ore Investments	99654	Externe Holding S.A.	99657
Aquarium Discus Deifferdeng a.s.b.l	99659	Fenor S.A.	99657
ASF IV Symphony S.à r.l.	99654	FMN Investments & Sales S.A.	99658
ASP-Lux SICAR S.A.	99655	FRP 12 S.à r.l.	99657
Avestalux s.à r.l.	99654	F.T.A. Communication Technologies S.à r.l.	99657
AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR	99655	Global Logistic Solutions Luxembourg S.A.	99658
Ayocco	99655	Les Petits Dinosaurés Sàrl	99652
Braas Monier Building Group S.A.	99654	Loue Air S.A.	99652
BUBBA HOLDINGS S.A	99661	Mainsys Luxembourg S.A.	99652
CB European Quality Fund	99650	Master Products	99693
CEP II Starck S.à r.l.	99695	Meivalux Immobilière S.A.	99652
Cerioti Holding S.A.	99650	Monier Participations S.à r.l.	99654
Charger Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l.	99651	REDK 2 S.à r.l.	99653
Chauny Capital	99654	Solidarité Action "Gouye Gui"	99656
Circle Moment S.A.	99651	Theia Management S.A.	99669
Consultis Luxembourg S.à r.l.	99651		

Cynara Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 148.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014078280/9.

(140092527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Cerioti Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 142.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014078295/10.

(140092115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

CB European Quality Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 74.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CB European Quality Fund
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014078286/11.

(140092142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Down Lounge Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 58, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 165.066.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de la société DOWN LOUNGE BAR S.A.R.L. en date du 31 mai 2014 à 11h00

L'Assemblée dûment constituée et représentée a pris la décision suivante:

1. Démission en qualité de gérant technique en date du 31/05/2014 de Monsieur Claude Despaux, demeurant à F-57240 Nilvange; 39a rue Marechal Foch
2. Démission en qualité de gérant administratif en date du 31/05/2014 de Madame Madame Svetlana TABAIEVA demeurant à L-5760 Hassel; 17 rue de Luxembourg
3. Démission en qualité de gérant en date du 31/05/2014 de Madame Monsieur Vitantonio LOTITO demeurant à L-5760 Hassel; 17 rue de Luxembourg
4. Nomination en qualité de gérante technique en date du 31/05/2014 de Madame Madame Mariya TABAYEVA demeurant à L-5760 Hassel; 17 rue de Luxembourg
5. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique

Luxembourg, le 31 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme
DOWN LOUNGE BAR SARL
Représenté par Vitantonio LOTITO
Associé unique

Référence de publication: 2014078342/24.

(140092184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Consultis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 60.030.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014078278/9.

(140092287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

CTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 39.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014078303/10.

(140092059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Circle Moment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CIRCLE MOMENT S.A.

A. BOULHAIS / O. OUDIN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014078297/12.

(140092239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Charger Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 65.694,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.298.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 8 mai 2014

Au 8 mai 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Reconnaître la démission de Steven Michael Petersen, né le 14 octobre 1974 à Bay Shore, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle 888 Seventh Avenue, 38th floor, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant de la Société avec effet le 8 mai 2014.

- Approuver la nomination de Stephen Bufano, né le 21 Mars 1979 à Fort Lee, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle 888 Seventh Avenue, 38th floor, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet le 8 mai 2014.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Pedro Fernandes das Neves (gérant)

- Stephen Bufano (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Charger Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014078271/23.

(140092747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Loue Air S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.889.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014078524/9.

(140092547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Les Petits Dinosaures Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 264, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014078510/10.

(140092223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Meivalux Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 41, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 137.026.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 30 mai 2014 que:

Le siège social de la société a été transféré à L-1933 Luxembourg, 41, rue Siggy vu Lëtzebuerg, avec effet au 30 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014078555/15.

(140092089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Mainsys Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 83.908.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au Siège Social en date du 17 Avril 2014

Les mandats des administrateurs à savoir Monsieur Jean-Marie THIBAUT demeurant au 14 avenue Xavier Henard, B-1150 Woluwe-Saint-Pierre (Belgique), Monsieur Pierre RAMAEKERS demeurant au 18 Avenue des anciens combattants, F-11700 Capendu (France), Monsieur Stéphane LECHAUDE demeurant au 62, avenue Jean Van Horenbeeck, B-1160 Auderghem (Belgique), Monsieur Pierre LEMAIRE demeurant au 80 rue d'Espagne, B-1060 Saint-Gilles (Belgique), Monsieur Bernard CLERBOIS demeurant au 59 rue Pierre Marchand, B-1970 WezmbEEK-Oppem (Belgique), et celui du Commissaire aux Comptes à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl ayant son siège au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MAINSYS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014078551/20.

(140092820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Anglo Chile Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 111.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014077432/10.

(140091171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Anglo Diamond Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 102.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014077434/10.

(140091167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Anglo Diamond Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 102.448.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014077433/11.

(140091166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

REDK 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.604.

Extrait des résolutions de l'associé unique

Suite à la démission de Messieurs Franck Ruimy et Ely Michel Ruimy en leur qualité de Gérants de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 4 avril 2014, il a été décidé de nommer Sycamore Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.718, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, en tant que Gérant unique de la Société en remplacement des Gérants démissionnaires pour une durée indéterminée.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Further to the resignation of Mr. Franck Ruimy and Mr. Ely Michel Ruimy as Managers of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 4 April 2014, it has been decided to appoint Sycamore Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.718, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as sole Manager of the Company in place of the resigning Managers for an indefinite period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014078662/23.

(140092193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

ASF IV Symphony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077451/9.

(140091848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Avestalux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 186, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 176.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014077457/10.

(140091914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Anglo Iron Ore Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 122.492.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014077435/11.

(140091168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

**Braas Monier Building Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Monier Participations S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 148.558.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juin 2014.

Référence de publication: 2014077471/11.

(140091903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Chauny Capital, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 177.477.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 30 mai 2014

Mme Bérengère HAUSMANN, née le 29 Mai 1986 à Mont-Saint-Martin (France) et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg a été nommée gérant de catégorie B pour une durée illimitée en remplacement de M. Thierry SIMONIN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2014077499/13.

(140091764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

ASP-Lux SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 153.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077452/9.

(140091622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 154.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077458/10.

(140091620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Ayocco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4990 Sanem, 100, rue de Niederkorn.
R.C.S. Luxembourg B 174.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014077459/10.

(140091971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

D.D.B. Racing S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9942 Basbellain, 7, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 174.476.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

L'an deux mil quatorze, le deux janvier

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée unipersonnelle «D.D.B. Racing», avec siège social L-9907 Troisvierges, 76, route d'Asselborn, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 174.476.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures et sous la présidence de Monsieur Kenny BOURGUIGON, demeurant à B-6698 Vielsalm, Mont, 3.

Le Président expose que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Le transfert du siège social, à L-9942 Basbellain, Duarrefstrooss 7.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Troisvierges, à L-9942 Basbellain, Duarrefstrooss 7.

Pour extrait conforme

Pour D.D.B. Racing S.à r.l.

Fiduciaires Réunies Luxembourgeoises SA

Kenny BOURGUIGON

Référence de publication: 2014077546/25.

(140091853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Solidarité Action "Gouye Gui", Association sans but lucratif.

Siège social: L-9011 Ettelbruck, 33, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg F 1.143.

Pour son changement d'adresse, l'article 2 de ses statuts a été modifié.

Art. 2 nouveau. Siège social. Son siège social est établi à Luxembourg, dans la ville d'Ettelbruck, au domicile fédéral du correspondant qualifié du club, à savoir Mr Abdou Khadre PENE domicilié au 33, rue de Bastogne, L9011.

Référence de publication: 2014078176/10.

(140092019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Accudyne Industries Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 169.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Accudyne Industries Acquisition S.à r.l.

Référence de publication: 2014078189/10.

(140092766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Elliniki Gefsi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 184, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.617.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société rendue en date du 28 mai 2014 que:

- le siège social est transféré avec effet immédiat à L-2222 Luxembourg, 184, rue de Neudorf

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014078161/13.

(140091062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

A & F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 145.027.

—
Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 11 avril 2014

Première résolution:

Les actionnaires prennent acte de la démission de:

- Madame Magali Fetique, administrateur,
- Mademoiselle Agnes Ludasz, administrateur.

Deuxième résolution:

Les actionnaires nomment comme administrateur:

- Monsieur Massimo Raschella, né le 16 avril 1978 à Differdange (Luxembourg), résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020.
- Monsieur Yannick Monardo, né le 08 janvier 1984 à Saint Avold (France), résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour A&F S.A.

Référence de publication: 2014078182/21.

(140092922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Fenor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 35.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014078389/9.

(140092757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Externe Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer.
R.C.S. Luxembourg B 43.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014078373/10.

(140092368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

F.T.A. Communication Technologies S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 71.499.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2014078374/12.

(140092568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

FRP 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 178.981.

Extrait des résolutions de l'associé unique

Suite à la démission de Monsieur Geoffroy t'Serstevens en sa qualité de gérant de Classe B de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 mars 2014, il a été décidé de nommer TREVES SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.249, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, en tant que gérant de Classe B en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Further to the resignation of Mr. Geoffroy t'Serstevens as a Class B manager of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 25 March 2014, it has been decided to appoint TREVES SERVICES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180.249, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as Class B manager in place of the resigning manager for an indefinite period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014078402/23.

(140092663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

European Commodity Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 184.791.

Mit Beschluss vom 02. Juni 2014 hat der Vorstand der Gesellschaft den Gesellschaftssitz von 36-38 Grand Rue, L - 1660 Luxembourg auf die folgende Adresse verlegt:

29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Luxembourg, den 02. Juni 2014.

Dmitry Stepanov

Bevollmächtigter Stellvertreter

Référence de publication: 2014078353/13.

(140092848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

FMN Investments & Sales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 161.134.

L'actionnaire unique a pris en date du 02 juin 2014, les résolutions suivantes:

1. de réduire le nombre des administrateurs à un, étant donné que la société dispose d'un actionnaire unique;
2. d'accepter la démission de Monsieur Fabrice ALLAMAND de sa fonction d'administrateur;
3. d'accepter la démission de Monsieur Nicolas BERAUD de sa fonction d'administrateur;
4. d'accepter la démission de Monsieur Mathieu DELAPLACE de sa fonction d'administrateur délégué et de le nommer en conséquence administrateur unique conformément à la Loi et aux statuts.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mathieu DELAPLACE

Administrateur unique

Référence de publication: 2014078395/16.

(140092915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Global Logistic Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9061 Ettelbruck, 26, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 136.653.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 juin 2014

Le mandat des personnes suivantes étant arrivé à échéance, l'assemblée a décidé de les renouveler jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2019:

- Monsieur Daniel SCHILTGES, Administrateur, né le 23/01/1960 à Clervaux et demeurant à L-9061 Ettelbruck, rue Michel Rodange 26;

- Madame Nathalie SZTURMA, Administrateur et Administrateur délégué, née le 13/03/1967 à Villerupt (France) et demeurant à L-9061 Ettelbruck, rue Michel Rodange 26.

Le mandat d'administrateur attribué à Monsieur Thierry MOTTET étant arrivé à échéance, celui-ci n'est pas prolongé.

Il a également été décidé de nommer en tant qu'administrateur supplémentaire Monsieur Jérôme SCHILTGES, Administrateur, né le 16/10/1993 à Ettelbruck et demeurant à L-9061 Ettelbruck, rue Michel Rodange 26.

Le mandat du commissaire aux comptes attribué à la «Fiduciaire Générale de Marnach S.A.» étant également arrivé à échéance, celui-ci n'est pas renouvelé également.

Est nommé comme nouveau commissaire aux comptes la société «AUDIEX S.A.», ayant son siège social à L-1911 Luxembourg, rue du Laboratoire, 9, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.469.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'année 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2014078416/25.

(140092865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Aquarium Discus Deifferdeng a.s.b.l, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4508 Differdange, Place des Alliées.

R.C.S. Luxembourg F 9.985.

— STATUTS

Chapitre I^{er}. Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. AQUARIUM DISCUS DÉIFFERDÉNG a.s.b.l

Association sans but lucratif.

Le siège social est à Differdange, Sous-Sol de l'École-Fousbann.

La durée de l'association est illimitée.

Chapitre II. Objet

Art. 2. L'association a pour objet l'élevage et la vente de poissons exotiques, de plantes et toutes autres fournitures en relation avec l'aquariophilie

L'association ne peut affilier ou s'affilier qu'à la majorité des deux tiers des voix de ses membres présents lors d'une assemblée générale ordinaire, ou à la majorité simple lors d'une assemblée extraordinaire,

Chapitre III. Membres, Admission, Démission, Exclusion, Cotisation

Art. 3. L'association se compose de membres actifs, de membres honoraires, de membres donateurs et de membres dits «associés» (mineurs d'âge), personnes physiques ou morales.

Le nombre de membres n'est pas limité, mais sera de trois au minimum.

Art. 4. Le conseil d'administration pourra former un comité d'honneur ainsi qu'une commission technique et conférer le titre de membre honoraire.

On entend par membre honoraire tout membre non-actif souhaitant soutenir l'association.

Art. 5. Le montant de la cotisation annuelle est fixé chaque année par l'assemblée générale pour l'exercice suivant celui en cours.

Art. 6. En cas de décès d'un membre, ses héritiers n'auront aucun droit sur le fond social. En cas de démission ou d'exclusion, l'ex-membre n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut pas réclamer le remboursement de ses cotisations.

Chapitre IV. Administration

Art. 7. L'association est administrée par un conseil d'administration (comité) de cinq ou de sept membres élus par l'assemblée générale pour un terme de deux ans révocable par elle.

Les candidats non élus sont à considérer comme suppléants dans l'ordre du score de suffrage. Ce comité est à renouveler chaque année par moitié moins un. Les membres sortants seront déterminés une première fois par tirage au sort.

Art. 8. Aucune candidature comme membre du comité ne pourra être posée sans que l'intéressé ait adhéré à la société au moins depuis une année. L'année d'adhésion n'étant pas prise en compte.

Art. 9. Les nouveaux administrateurs assument automatiquement les obligations des administrateurs sortants (engagements contractuels) que ces derniers ont contacté pour le compte de la société.

Art. 10. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Tout administrateur démissionnaire a le droit de garder ses fonctions jusqu'à son remplacement.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs administrateurs, les membres-dirigeants restants gardent les mêmes pouvoirs comme si le comité était au complet, ce, tant que l'assemblée ne l'aura pas complété. En cas de remplacement d'un administrateur avant l'expiration de son mandat, le nouvel administrateur achève le mandat de son prédécesseur.

Art. 11. Les administrateurs sortants sont de droit candidats aux élections. Les autres candidatures doivent parvenir au président du comité au moins sept jours avant la date fixée par le conseil d'administration par voie postale ou électronique.

Art. 12. Les candidats aux élections devront être obligatoirement de nationalité luxembourgeoise ou ressortissant de la UE. En outre il doit être en connaissance d'au moins d'une des trois langues administratives du pays.

Art. 13. Le comité désignera parmi ses membres le président, le vice-président, le secrétaire, le trésorier ainsi que tous les autres postes.

Les fonctions au sein du comité peuvent être cumulées.

Art. 14. Le comité se réunira sur convocation du président ou de son délégué chaque fois que le réclame l'intérêt de l'association. Il se réunira au moins une fois par trimestre. À la demande de trois administrateurs une réunion de comité doit être convoquée par le président ou de son délégué. Sauf urgence, les convocations contenant l'ordre du jour seront adressées au moins trois jours à l'avance. Tout membre du comité absent sans excuse trois fois successivement est démissionnaire d'office.

Art. 15. Les décisions du comité sont valables lorsque la moitié plus un des membres du comité sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix du président, ou en cas d'absence de celui-ci, du vice-président, est prépondérante.

Art. 16. Le conseil d'administration a les pouvoirs d'administration et de dispositions les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association, tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence.

Il peut en cas de violation des règles de sécurité ou du règlement d'ordre intérieur édictés par lui, interdire temporairement ou définitivement à un membre de l'association l'usage du matériel et/ou l'accès au terrain de l'association.

Art. 17. Avec l'accord préalable du comité, l'association est engagée par la signature du président. Les dépenses sont ordonnancées par le président (ou le vice-président) et le trésorier.

Art. 18. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom du comité à la diligence du président ou d'un représentant désigné.

Art. 19. Le comité soumettra tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale un compte de l'exercice écoulé et les prévisions budgétaires.

Chapitre V. Assemblées générales

Art. 20. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an.

Art. 21. Les membres sont convoqués par avis postal ou par voie électronique au moins 8 jours avant la date limite pour le dépôt des candidatures.

Les convocations contiendront l'ordre du jour.

Les points non inscrits à l'ordre du jour ne pourront être pris en considération que sur propositions signées par un membre égal au vingtième (à arrondir vers le haut) de la dernière liste annuelle.

Art. 22. L'assemblée générale est régulièrement constituée et délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents, ou représentés en vertu de procurations. Tous les membres ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par la loi.

Seul un membre actif peut représenter un seul membre actif.

Les bulletins blancs sont assimilés aux bulletins nuls.

Les résolutions de l'assemblée générale sont publiées sur le site internet de l'association et au magasin du Club.

Art. 23. Seuls les membres actifs ont un droit de vote.

Art. 24. Les votes ont lieu par scrutin secret, sauf décision contraire prise par l'assemblée générale. Toutefois l'élection des administrateurs se fait obligatoirement au scrutin secret.

Art. 25. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour poser ou ratifier toute affaire intéressant l'association.

La délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

- a) la modification des statuts,
- b) la nomination et la révocation des administrateurs et de leurs suppléants,
- c) l'approbation annuelle des comptes,
- d) la fixation des cotisations et autres taxes,
- e) la prononciation de l'exclusion d'un membre,
- f) la dissolution de la société en se conformant à ce sujet aux règles établies par la loi et aux modalités fixées par les présents statuts.

Chapitre VI. Année sociale, Règlement des comptes

Art. 26. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 27. Chaque année, le conseil d'administration soumettra à l'approbation de l'assemblée générale le compte des recettes et des dépenses de l'exercice écoulé et les prévisions budgétaires pour l'exercice suivant.

Avant la soumission à approbation des comptes par l'assemblée générale, deux réviseurs de caisse, nommés lors de l'assemblée générale précédente, se chargeront du contrôle de la gestion des finances de l'association. En cas de démission d'un réviseur, le conseil d'administration peut nommer un remplaçant.

Chapitre VII. Modifications aux statuts, Dissolution, Liquidation

Art. 28. Les modifications aux statuts se font en assemblée générale suivant l'art. 8 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 29. La dissolution de l'association peut être prononcée par l'assemblée générale en se conformant à l'art. 20 de la loi du 21 avril 1928. L'assemblée générale pourra désigner par la même délibération un ou plusieurs liquidateurs.

Art. 30. En cas de dissolution volontaire ou judiciaire de l'association, le ou les liquidateurs transmettront les biens de l'association après acquittement du passif.

Ses fonds seront destinés aux oeuvres sociales de l'Administration Communale de la Ville de Differdange.

Chapitre VIII. Dispositions générales

Art. 31. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sont applicables à tous les non-prévus par les présents statuts.

Art. 32. Les présents statuts annulent et remplacent les précédents.

Marc Belardi

4D rue de la fontaine L-4988 Sanem

Nationalité Luxembourgeoise

Fonctionnaire de l'état

Romain Wolff

52 rue Notre Dame L-3620 Kayl

Nationalité luxembourgeoise

Employé privé

Jacques Storck

55, rue Roosevelt

L-4662 Differdange

Nationalité luxembourgeoise

Pensionné

Fait en assemblée générale extraordinaire à Differdange le 26.mai 2014

M. Belardi / R.Wolff / J. Storck.

Référence de publication: 2014078902/128.

(140093055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

BUBBA HOLDINGS S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-8039 Strassen, 10, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 187.472.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth of May.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Rory Brendan O'CONNOR, director of companies, born on November 15th, 1967 in Hong Kong, residing in L-8041 Strassen, 5, rue Scheen Acht.

Such appearing person has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company (société anonyme) to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "BUBBA HOLDINGS S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The company's object is to take participations, under whatever form in Luxemburg or foreign firms or whatever firms of investment, the acquisition by purchase, subscription or any other manner, as well as the disposal by sale, exchange or whatever manner of securities, notes, claims, bills or other assets of whatever kind, the administration, control and the development thereof.

The company may:

- participate in the creation and development of whatever financial, industrial or commercial firm, whether in Luxemburg or abroad and it may provide whatever assistance, whether by way of loans, guarantees or whatever other means, to such firm;

- lend or borrow under whatever form, with or without interests and issue bonds;
 - realize all kinds of operations in relation to moveable assets or real estate, as well as financial, industrial, or commercial operations linked directly or indirectly to its corporate object;
 - hold patents and trademarks;
 - realize its object directly or indirectly in its own name or for the account of third parties, individually or in association, by undertaking all kinds of operations to achieve its object or the object of companies in which it holds an interest;
- In a general manner, the Company can take whatever measures of control and supervision and undertake all operations it claims useful to accomplish or develop its object.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Strassen.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company.

The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the fourth Thursday of May at 18.00 o'clock. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2014.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2015.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the three hundred ten (310) shares have been subscribed by Mr. Rory Brendan O'CONNOR, prenamed, and have been fully paid up by payment in cash so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company or which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately one thousand one hundred fifty Euros.

*Extraordinary general meeting
Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing parties, representing the whole of the subscribed share capital, have adopted the following resolutions:

I. The number of directors is fixed at (1):

II. The following person is appointed as director:

Mr. Rory Brendan O'CONNOR, director of companies, born on November 15th, 1967 in Hong Kong, residing in L-8041 Strassen, 5, rue Scheen Acht.

His mandate shall end after the annual general meeting in 2019.

III. The following company is appointed as statutory auditor for a period ending at the date of the Annual General Meeting to be held in 2019:

Alpha Expert S.A., public limited liability company («société anonyme») having its registered office at L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg») section B, under the number 88.567.

IV. The registered seat of the Company shall be in L-8039 Strassen, 10 rue desPrés.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, they signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt mai

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Rory Brendan O'CONNOR, administrateur de sociétés, né le 15 novembre 1967 à Hong Kong, demeurant à L-8041 Strassen, 5, rue Scheen Acht.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «BUBBA HOLDINGS S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;

- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;

- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;

- détenir des marques et brevets;

- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Strassen.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 4^{ème} jeudi du mois de mai, à 18.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du

conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés trois cent dix (310) actions ont été souscrites par Monsieur Rory Brendan O'CONNOR, prénommé, et ont été entièrement libérées moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent cinquante euros.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Les comparants prédésignés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

I. Est nommé au poste d'administrateur unique:

Monsieur Rory Brendan O'CONNOR, administrateur de sociétés, né le 15 novembre 1967 à Hong Kong, demeurant à L-8041 Strassen, 5, rue Scheen Acht.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019

II. La société suivante est nommée commissaire aux comptes pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle se réunissant 2019:

Alpha Expert S.A., société anonyme ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 88.567.

IV. Le siège social de la Société est fixé à L-8039 Strassen, 10 rue des Prés.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rory Brendan O'CONNOR, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mai 2014. Relation GRE/2014/2097. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 juin 2014.

Référence de publication: 2014078954/417.

(140093071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Theia Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 186.658.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of May.

Before the undersigned, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Rédange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of of Theia Management S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B186658 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 29 April 2014 and whose articles of association (the "Articles") were not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"). The Articles have not yet been amended since.

Mrs Caroline RONFORT, employee, whose professional address is in Luxembourg, acted as chairman of the meeting with the consent of the meeting (the "Chairman").

The Chairman appointed Mrs Stella LECRAS, employee, whose professional address is in Luxembourg, to act as secretary (the "Secretary").

The meeting elected Mrs Stella LECRAS, employee, whose professional address is in Luxembourg, to act as scrutineer (the "Scrutineer").

These appointments having been made, the Chairman declared that:

I. The names of the shareholders represented at the meeting by proxy and the number of shares held by it are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the proxyholders, the notary, the Chairman, the Scrutineer and the Secretary, together with the proxy form, signed ne varietur, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

II. The attendance list shows that all the 300,000 shares having a par value of SEK 1.00, representing the whole share capital of the Company are represented at the meeting by proxy. The shareholders have declared that being sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all the resolutions.

III. The meeting, on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To change the nominal value of the existing shares from one Swedish Krona (SEK 1.00) to one Swedish Ora (0.01) per share;

2. To restructure the issued share capital of the Company by creating 5 new classes of ordinary shares and 5 new classes of preference shares and by reallocating all the thirty million (30,000,000) existing ordinary shares as follows:

Three million (3,000,000) Class A Ordinary Shares;

Three million (3,000,000) Class B Ordinary Shares;
 Three million (3,000,000) Class C Ordinary Shares;
 Three million (3,000,000) Class D Ordinary Shares;
 Three million (3,000,000) Class E Ordinary Shares.
 Three million (3,000,000) Class A Preference Shares;
 Three million (3,000,000) Class B Preference Shares;
 Three million (3,000,000) Class C Preference Shares;
 Three million (3,000,000) Class D Preference Shares; and
 Three million (3,000,000) Class E Preference Shares.

3. To increase the issued share capital of the Company by an amount of four hundred fifty one thousand two hundred Swedish Krona (SEK 451,200) so as to raise it from its current amount of three hundred thousand Swedish Krona (SEK 300,000.-) to seven hundred fifty one thousand two hundred Swedish Krona (SEK 751,200) by creating and issuing forty five million one hundred twenty thousand (45,120,000) new shares each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01) and each having the rights and obligations as set out in the Articles as amended and restated by the fourth resolution below, through a contribution in cash;

4. Subscription and Payment for the new shares;
 5. To amend and restate the articles of association.
- has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the nominal value of the existing shares from one Swedish Krona (SEK 1.00) to one Swedish Ora (SEK 0.01) per share so that the Sole Shareholder now holds thirty million (30,000,000) shares in the Company.

Second resolution

The meeting resolves to restructure the issued share capital of the Company by:

1. creating the following 5 new classes of ordinary shares (the "Ordinary Shares"):
 - class A shares (the "Class A Ordinary Shares");
 - class B shares (the "Class B Ordinary Shares");
 - class C shares (the "Class C Ordinary Shares");
 - class D shares (the "Class D Ordinary Shares"); and
 - class E shares (the "Class E Ordinary Shares")
2. creating the following 5 new classes of preference shares (the "Preference Shares"):
 - class A shares (the "Class A Preference Shares");
 - class B shares (the "Class B Preference Shares");
 - class C shares (the "Class C Preference Shares");
 - class D shares (the "Class D Preference Shares"); and
 - class E shares (the "Class E Preference Shares")

each a "New Class of Shares" and together the "New Classes of Shares", each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01) and each having the rights and obligations determined in the amended and restated Articles as detailed in the fourth resolution below; and

3. reallocating all the thirty million (30,000,000) existing ordinary shares of the Company which will be held by the Sole Shareholder as follows:

- Three million (3,000,000) Class A Ordinary Shares;
- Three million (3,000,000) Class B Ordinary Shares;
- Three million (3,000,000) Class C Ordinary Shares;
- Three million (3,000,000) Class D Ordinary Shares;
- Three million (3,000,000) Class E Ordinary Shares.
- Three million (3,000,000) Class A Preference Shares;
- Three million (3,000,000) Class B Preference Shares;
- Three million (3,000,000) Class C Preference Shares;
- Three million (3,000,000) Class D Preference Shares; and
- Three million (3,000,000) Class E Preference Shares.

Third resolution

The meeting further resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred fifty one thousand two hundred Swedish Krona (SEK 451,200) so as to raise it from its current amount of three hundred thousand Swedish Krona (SEK 300,000.-) to seven hundred fifty one thousand two hundred Swedish Krona (SEK 751,200) by creating and issuing forty five million one hundred twenty thousand (45,120,000) new shares below (collectively referred to as the "New Shares") to be divided into the New Classes of Shares as detailed below, each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01) and each having the rights and obligations as set out in the Articles as amended and restated by the fourth resolution below, through a contribution in cash:

The New Shares are issued as follows:

- Four million five hundred twelve thousand (4,512,000) Class A Ordinary Shares;
- Four million five hundred twelve thousand (4,512,000) Class B Ordinary Shares;
- Four million five hundred twelve thousand (4,512,000) Class C Ordinary Shares;
- Four million five hundred twelve thousand (4,512,000) Class D Ordinary Shares;
- Four million five hundred twelve thousand (4,512,000) Class E Ordinary Shares;
- Four million five hundred twelve thousand (4,512,000) Class A Preference Shares;
- Four million five hundred twelve thousand (4,512,000) Class B Preference Shares;
- Four million five hundred twelve thousand (4,512,000) Class C Preference Shares;
- Four million five hundred twelve thousand (4,512,000) Class D Preference Shares;
- Four million five hundred twelve thousand (4,512,000) Class E Preference Shares.

Subscription and payment

The New Shares are subscribed by the Sole Shareholder as follows:

- Four million five hundred twelve thousand (4,512,000) Class A Ordinary Shares;
- Four million five hundred twelve thousand (4,512,000) Class B Ordinary Shares;
- Four million five hundred twelve thousand (4,512,000) Class C Ordinary Shares;
- Four million five hundred twelve thousand (4,512,000) Class D Ordinary Shares;
- Four million five hundred twelve thousand (4,512,000) Class E Ordinary Shares;
- Four million five hundred twelve thousand (4,512,000) Class A Preference Shares;
- Four million five hundred twelve thousand (4,512,000) Class B Preference Shares;
- Four million five hundred twelve thousand (4,512,000) Class C Preference Shares;
- Four million five hundred twelve thousand (4,512,000) Class D Preference Shares;
- Four million five hundred twelve thousand (4,512,000) Class E Preference Shares.

each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash amounting to seventy four million eight hundred twenty thousand Swedish Krona (SEK 74,820,000) out of which: (i) four hundred fifty one thousand two hundred Swedish Krona (SEK 451,200) are allocated to the share capital of the Company, and (ii) seventy four million three hundred sixty eight thousand eight hundred Swedish Krona (SEK 74,368,800) are allocated to the share premium account of the Company (the "Share Premium respectively to each class of shares") respectively to each class of shares as provided in the Articles as amended and restated by the fourth resolution below.

The proof of the existence of the contribution in cash has been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder also resolves to fully amend and restate the Articles which shall read as follows:

"A. Name - Duration - Purpose - Registered office

1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "Theia Management S.A." (the "Company").

2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the General Meeting (the "General Meeting"), adopted in the manner required for an amendment of these articles of association (the "Articles").

3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds without public offering, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

3.4 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board").

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

B. Share capital - Authorised capital - Shares - Register of shares - Ownership and transfer of shares

5. Share capital and authorised capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at seven hundred fifty one thousand two hundred Swedish Krona (SEK 751,200), represented by:

(a) Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) class A ordinary shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class A Ordinary Shares");

(b) Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) class B ordinary shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class B Ordinary Shares");

(c) Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) class C ordinary shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class C Ordinary Shares");

(d) Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) class D ordinary shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class D Ordinary Shares");

(e) Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) class E ordinary shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class E Ordinary Shares" and the Class E Ordinary Shares together with the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares and the Class D Ordinary Shares shall hereafter be referred to as the "Ordinary Shares");

(f) Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) class A preference shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class A Preference Shares");

(g) Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) class B preference shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class B Preference Shares");

(h) Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) class C preference shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class C Preference Shares");

(i) Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) class D preference shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class D Preference Shares");

(j) Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) class E preference shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class E Preference Shares", and the Class E Preference Shares together with the Class A Preference Shares, the Class B Preference Shares, the Class C Preference Shares and the Class D Preference Shares shall hereafter be referred to as the "Preference Shares", together with the Ordinary Shares shall hereafter be referred to as the "Shares").

all fully subscribed and entirely paid up and having the rights and obligations set out in these Articles. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 Authorised share capital

5.2.1 The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is two hundred forty eight thousand eight hundred Swedish Krona (SEK 248,800).

(a) The Board is authorised to issue Shares ("Board Issued Shares") up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:

(i) the above authorisation will expire on 21 May 2019 provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

(ii) the Board may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Board Issued Shares and may issue the Board Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves or in any other way as the Board may determine, subject to the 1915 Law.

(b) The Board is authorised to:

(i) do all things necessary or desirable to amend this Article 5.2 in order to reflect and record any change of issued Share capital made pursuant to Article 5.2.1 (a);

(ii) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with Luxembourg Law;

(iii) delegate to any Director or officer of the Company, or to any other person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Board Issued Shares and enacting any issue of Board Issued Shares before a notary.

5.2.2 In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, including but not limited to:

(a) a share premium or other reserve account in relation to the Preference Shares into which any premium paid on any Preference Share or Class of Preference Shares or reserve allocated to any Preference Share or Class of Preference Shares is transferred and the balance on which each corresponding Shareholder has economic rights calculated on the basis of his aggregate contribution, it being understood that an amount equal to any amount of share premium paid in relation to the issue of any Preference Share or Class of Preference Shares or any amount of reserve allocated to any Preference Share or Class of Preference Shares, shall be reserved and repaid to the corresponding Preference Shareholder, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium or reserve; and

(b) a share premium or other reserve account in relation to the Ordinary Shares into which any premium paid on any Ordinary Share or Class of Ordinary Shares or reserve allocated to any Ordinary Share or Class of Ordinary Shares is transferred and the balance on which each corresponding Shareholder has economic rights calculated on the basis of his aggregate contribution, it being understood that an amount equal to any amount of share premium paid in relation to the issue of any Ordinary Share or Class of Ordinary Shares or any amount of reserve allocated to any Ordinary Share or Class of Ordinary Shares, shall be reserved and repaid to the corresponding Ordinary Shareholder, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium or reserve.

5.2.3 For the avoidance of doubt, the Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more reserve accounts in accordance with Article 5.2.2(a) or 5.2.2(b) respectively. Decisions as to the use of any such reserve accounts are to be taken, in accordance with Article 5.2.2, by the Board subject to the 1915 Law, these Articles and the Shareholders' Agreement.

5.2.4 Under the terms and conditions provided by the 1915 Law, these Articles and the Shareholders' Agreement, the Company's issued share capital and/or its Authorised Capital may be increased by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several Shareholders.

6.3 All Shares are entitled to distributions in accordance with Article 28 below.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the Sole Shareholder, as the case may be, or any other Shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company's Shares are in registered form and may not be converted into Shares in bearer form.

6.6 Each Share carries one vote and all Shares have equal rights, save as otherwise provided in these Articles.

6.7 Fractional Shares shall have the same rights on a fractional basis as whole Shares, provided that Shares shall only be able to vote if the number of fractional Shares may be aggregated into one or more whole Shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole Share, such fractions shall not be able to vote.

7. Register of shares and ownership.

7.1 The register of Shares (the "Register") will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. The Register will in particular contain the name of each Shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of Shares held by such Shareholder, the indication of the payments made on the Shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to Article 9.2. of these Articles as well as any security rights granted on Shares.

7.2 Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it.

7.3 Ownership

7.3.1 Proof of ownership of Shares may be established through the recording of a Shareholder in the Register.

7.3.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a Share held by several owners until one owner has been designated.

8. Repurchase of shares.

8.1 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by 1915 Law, repurchase its own Shares and the share capital of the Company may be reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for an amendment to these Articles exclusively through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued shares of one or more classes of Shares (a "Share Repurchase") in the following order:

- 8.1.1 the Class E Preference Shares;
- 8.1.2 the Class D Preference Shares;
- 8.1.3 the Class C Preference Shares;
- 8.1.4 the Class B Preference Shares;
- 8.1.5 the Class A Preference Shares;
- 8.1.6 the Class E Ordinary Shares;
- 8.1.7 the Class D Ordinary Shares;
- 8.1.8 the Class C Ordinary Shares;
- 8.1.9 the Class B Ordinary Shares;
- 8.1.10 the Class A Ordinary Shares.

8.2 Upon a Share Repurchase becoming effective, the holders of the Shares which are repurchased by the Company as part of the Share Repurchase (the "Repurchased Shares") will be paid the Repurchase Price for each Repurchased Share as follows:

8.2.1 on repurchase of a Class E Preference Share, the holder shall be entitled to receive the aggregate of the Issue Price and the Class E Preferred Return;

8.2.2 on repurchase of a Class D Preference Share, the holder shall be entitled to receive the aggregate of the Issue Price and the Class D Preferred Return; and

8.2.3 on repurchase of a Class C Preference Share, the holder shall be entitled to receive the aggregate of the Issue Price and the Class C Preferred Return;

8.2.4 on repurchase of a Class B Preference Share, the holder shall be entitled to receive the aggregate of the Issue Price and the Class B Preferred Return;

8.2.5 on repurchase of a Class A Preference Share, the holder shall be entitled to receive the aggregate of the Issue Price and the Class A Preferred Return;

8.2.6 on a repurchase and cancellation of a Class of Ordinary Shares (in the order provided in Articles 8.1.6. to 8.1.10., such Class of Ordinary Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting) and the holders of the Ordinary Shares of the repurchased and cancelled Classes of Ordinary Shares shall receive from the company an amount equal to the Cancellation Value Per Ordinary Share for each such Ordinary Share of the relevant Class of Ordinary Shares held by them and cancelled.

8.3 For the purpose of Article 8.2.6., the "Cancellation Value" per Ordinary Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Ordinary Shares in issue in the Class of Ordinary Shares to be repurchased and cancelled.

8.4 The "Total Cancellation Amount" shall be an amount determined by the Board and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each Class of Ordinary Shares shall be the Available Amount of the relevant class of Ordinary Shares at the time of the cancellation of the relevant Class of Ordinary Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment to the Articles, provided however that the total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

9. Transfer of shares - General.

9.1 No disposal of Shares shall take place unless it is permitted by and made in accordance with these Articles, the Shareholders' Agreement and the 1915 Law.

9.2 Any transfer of Shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the Register, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the Register.

9.3 The Company, through any of its Directors, may also accept and enter into the Register any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

10. Pre-Emption right.

10.1 Should any of the Shareholders ("Transferring Shareholder") wish to sell part or all of its Shares to one or more potential buyers ("Buyer") in exchange of cash, it shall give to the other Shareholders (the "Beneficiaries") the right to exercise their Pre-Emption Right pursuant to this article 10 of the Articles and the Shareholders' Agreement.

10.2. Before transferring any of its Shares, the Transferring Shareholder shall give a notice to the Beneficiaries ("Notice"), specifying the name of the Buyer and the number of Shares it intends to sell ("Sold Shares").

10.3. The Beneficiaries shall be entitled to exercise the right to purchase from the Transferring Shareholder its Sold Shares ("Pre-Emption Right") by serving a written notice to the Transferring Shareholder within 30 (thirty) Business Days from the receipt of the Notice ("Period").

10.4. If the Beneficiaries have not exercised the Pre-Emption Right within the Period, the Transferring Shareholder shall be allowed to transfer to the Buyer the Sold Shares within 30 (thirty) Business Days starting from the end of the Period.

10.5. If the Beneficiaries have exercised the Pre-Emption Right within the Period, the Transferring Shareholder shall sell to the Beneficiaries, which shall purchase from the Transferring Shareholder, the Sold Shares within 30 (thirty) Business Days starting from the end of the Period.

C. General meeting of shareholders

11. Powers of the general meeting of shareholders.

11.1 The Shareholders exercise their collective rights in the General Meeting, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

11.2 If the Company has only one Shareholder (the "Sole Shareholder"), such Shareholder shall exercise the powers of the General Meeting. In such case and to the extent applicable and where the term "Sole Shareholder" is not expressly mentioned in these Articles, a reference to the "General Meeting" used in these Articles is to be construed as a reference to the "Sole Shareholder".

11.3 The General Meeting is vested with the powers expressly reserved to it by the 1915 Law and by these Articles.

12. Convening general meetings of shareholders.

12.1 The General Meeting of the Company may at any time be convened by the Board or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

12.2 The General Meeting must be convened by the Board or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the Board or to the statutory auditor(s) by one or several Shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the General Meeting must be convened by the Board or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

12.3 An annual General Meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the 16th day of the month of June, at 10.30 a.m. If such day is a legal holiday, the annual General Meeting must be held on the next following Business Day. The Board or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual General Meeting within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

12.4 The convening notice for any General Meeting must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each Shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

12.5 One or several Shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the addition of one or several items to the agenda of any General Meeting. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

12.6 If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

13. Conduct of general meetings of shareholders.

13.1 A board of the meeting shall be formed at any General Meeting, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the General Meeting and who need neither be Shareholders, nor members of the Board. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of Shareholders.

13.2 An attendance list must be kept at any General Meeting.

13.3 Quorum

No quorum shall be required for the General Meeting to validly act and deliberate, unless otherwise required by the 1915 Law or by these Articles.

13.4 Vote

13.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

13.4.2 Unless otherwise required by the 1915 Law or by these Articles, resolutions at a General Meeting duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.5 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, Shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all Shareholders.

13.6 Any Shareholder who participates in a General Meeting by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

13.7 The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by the Shareholders for them to take part in any General Meeting.

14. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these Articles may be amended by a resolution of the General Meeting, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting, where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

15. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the Board may adjourn any General Meeting already commenced, including any General Meeting convened in order to resolve on an amendment of the Articles, to four (4) weeks. The Board must adjourn any General Meeting already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a General Meeting already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

16. Minutes of general meetings of shareholders.

16.1 The board of any General Meeting shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any Shareholder who requests to do so.

16.2 The Sole Shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

16.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the Chairman of the Board, by any two of its members or by the sole Director, as the case may be.

D. Management

17. Powers of the board of directors.

17.1 The Company shall be managed by a board of directors (the "Directors" and each a "Director"), who need not be Shareholders of the Company.

17.2 If it is noted at a General Meeting that the Company has only one Shareholder, the Company may be managed by a sole Director until the General Meeting following the Company's awareness that several Shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole Director" is not expressly mentioned in these Articles, a reference to the "Board" used in these Articles is to be construed as a reference to the "sole Director".

17.3 The Board is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by the 1915 Law or by these Articles to the General Meeting.

17.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be

delegated to one or several members of the Board or to any other person, Shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the Board.

17.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

18. Composition of the board of directors.

18.1 The Board is composed of at least three (3) members, without prejudice to Article 17.2. of these Articles.

18.2 The Board must choose from among its members a chairman of the Board (the "Chairman"). The Board may also choose a secretary, who need neither be a Shareholder, nor a member of the Board.

19. Election and removal of directors and term of the office.

19.1 Directors shall be elected by the General Meeting, which shall determine their remuneration and term of the office.

19.2 If a legal entity is elected Director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) Director and may not be a Director at the same time.

19.3 Any Director may be removed at any time, without notice and without cause by the General Meeting.

19.4 The term of the office of a Director may not exceed six (6) years and any Director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any Director may also be re-elected for successive terms.

20. Vacancy in the office of a director.

20.1 If a vacancy in the office of a member of the Board because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next General Meeting, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

20.2 If, in case of plurality of Shareholders, the total number of members of the Board falls below three (3) or below such higher minimum set by these Articles, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the General Meeting or, on a temporary basis, by the remaining members of the Board until the next General Meeting, which shall resolve on the permanent appointment.

20.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the General Meeting.

21. Convening meetings of the board.

21.1 The Board shall meet upon call by the Chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described below.

21.2 Written notice of any meeting of the Board must be given to the Directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each Director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a meeting of the Board to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the Board are present or represented at a meeting of the Board or in the case of resolutions in writing pursuant to these Articles.

22. Conduct of meetings of the board of directors.

22.1 The Chairman shall preside at all meeting of the Board. In his/her/its absence, the Board may appoint another Director as chairman pro tempore.

22.2 Quorum

The Board can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the Board.

22.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the Board. The Chairman shall not have a casting vote.

22.4 Any Director may act at any meeting of the Board by appointing any other Director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

22.5 Any Director who participates in a meeting of the Board by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the Board held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

22.6 The Board may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all Directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

22.7 Save as otherwise provided by law, any Director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the Board which conflicts with the Company's interest, must inform the Board of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the meeting of the Board. The relevant Director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next General Meeting prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole Director and the sole Director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole Director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

23. Minutes of meetings of the board of directors.

23.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the Chairman shall draw minutes of any meeting of the Board, which shall be signed by the Chairman and by the secretary, as the case may be.

23.2 The sole Director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

23.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the Chairman of the Board, by any two of its members or by the sole Director, as the case may be.

24. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two Directors or by the signature of the sole Director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board or by the sole Director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

25. Committees. Furthermore, the Board may appoint committees in order to conduct certain tasks and functions expressly delegated to such committee.

E. Supervision

26. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

26.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, Shareholders or not.

26.2 The General Meeting shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the General Meeting.

26.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the General Meeting.

26.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the Board must convene the General Meeting without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

26.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

26.6 If the General Meeting of the Company appoints one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the 2002 Law, the Company is not required to have a statutory auditor.

26.7 An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) may only be removed with cause or with his approval by the General Meeting.

26.8 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

26.9 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a Shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these Articles relating to the convening and conduct of meetings of the Board shall apply.

26.10 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the 2002 Law for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the General Meeting, which determines the term of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

27. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

28. Profits - Interim dividends - Share premium.

28.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

28.2 Sums contributed to the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing Shareholder agrees with such allocation.

28.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

28.4 Under the terms and conditions provided by Law and upon recommendation of the Board, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders in accordance with the priority set forth in Article 28.8. below.

28.5 Under the terms and conditions provided by law, the Board may proceed to the payment of interim dividends, in accordance with the priority set forth in Article 28.8. below.

28.6 The share premium, if any, may be freely distributed to the Shareholder(s) by a resolution of the Shareholder(s) or of the Board, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

28.7 The dividends (whether final or interim) may be paid in Swedish Krona, euro or any other currency selected by the Shareholders or Board, as applicable, and they may be paid at such places and times as may be determined by the Shareholders or Board, as applicable.

28.8 Dividends (whether final or interim) shall be distributed to the Shareholders as follows:

28.8.1 a preferred return equal to 9.90% per annum of its Issue Price (compounding annually) shall accrue on each Class E Preference Share from the date of its issue until the date of its repurchase (the "Class E Preferred Return"), then

28.8.2 a preferred return equal to 9.95% per annum of its Issue Price (compounding annually) shall accrue on each Class D Preference Share from the date of its issue until the date of its repurchase (the "Class D Preferred Return"), then

28.8.3 a preferred return equal to 10% per annum of its Issue Price (compounding annually) shall accrue on each Class C Preference Share from the date of its issue until the date of its repurchase (the "Class C Preferred Return"), then

28.8.4 a preferred return equal to 10.05% per annum of its Issue Price (compounding annually) shall accrue on each Class B Preference Share from the date of its issue until the date of its repurchase (the "Class B Preferred Return"), then

28.8.5 a preferred return equal to 10.10% per annum of its Issue Price (compounding annually) shall accrue on each Class A Preference Share from the date of its issue until the date of its repurchase (the "Class A Preferred Return"), then

28.8.6 a dividend equal to 0.25% of the Issue Price of each Class A Ordinary Share in issue shall be distributed to the holder thereof, then

28.8.7 a dividend equal to 0.20% of the Issue Price of each Class B Ordinary Share in issue shall be distributed to the holder thereof, then

28.8.8 a dividend equal to 0.15% of the Issue Price of each Class C Ordinary Share in issue shall be distributed to the holder thereof, then

28.8.9 a dividend equal to 0.10% of the Issue Price of each Class D Ordinary Share in issue shall be distributed to the holder thereof, then

28.8.10 a dividend equal to 0.05% of the Issue Price of each Class E Ordinary Share in issue shall be distributed to the holder thereof, then

28.8.11 if once the dividends set forth in Articles 28.8.1. to 28.8.10 have been fully paid out to the relevant Shareholders, then the remaining net profits of the Company shall be allocated entirely to the last Class of Ordinary Shares that is outstanding in reverse numerical order (i.e., Class E Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class A Ordinary Shares) (in each case, pro rata to the number of such Ordinary Shares).

G. Liquidation

29. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the General Meeting resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

29.1 On a return of capital on liquidation or otherwise, the surplus assets of the Company remaining after the payment of its liabilities shall be applied in the following order of priority, to the extent that such Shares are still outstanding:

29.1.1 the Issue Price and the Class E Preferred Return, then

29.1.2 the Issue Price and the Class D Preferred Return, then

29.1.3 the Issue Price and the Class C Preferred Return, then

29.1.4 the Issue Price and the Class B Preferred Return, then

29.1.5 the Issue Price and the Class A Preferred Return, then

29.1.6 a return equal to 0.25% of the Issue Price of each Class A Ordinary Share in issue shall be distributed to the holder thereof, then

29.1.7 a return equal to 0.20% of the Issue Price of each Class B Ordinary Share in issue shall be distributed to the holder thereof, then

29.1.8 a return equal to 0.15% of the Issue Price of each Class C Ordinary Share in issue shall be distributed to the holder thereof, then

29.1.9 a return equal to 0.10% of the Issue Price of each Class D Ordinary Share in issue shall be distributed to the holder thereof, then

29.1.10 a return equal to 0.05% of the Issue Price of each Class E Ordinary Share in issue shall be distributed to the holder thereof, then

29.1.11 if once the payments set forth in Articles 29.1.1. to 29.1.10. have been fully paid out to the relevant Shareholders, then the remaining surplus assets of the Company shall be allocated entirely to the last Class of Ordinary Shares that is outstanding in reverse numerical order (i.e., Class E Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class A Ordinary Shares) (in each case, pro rata to the number of such Ordinary Shares).

H. Governing law - Definitions

30. These Articles shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

31. Definitions.

"1915 Law"	means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
"2002 Law"	means Luxembourg law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings.
"Available Amount"	<p>means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) that are attributable to the class of Ordinary Share (as determined in accordance with Article 28 of the Articles), increased by (i) any freely distributable share premium and other freely transferrable distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed in reserve(s) pursuant to the requirements of the 1915 Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Whereby AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) that are attributable to the Ordinary Share Class (as determined in accordance with Article 28 of the Articles) P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the 1915 Law and the Articles.</p>
"Business Day"	means a day other than a Saturday, Sunday or public holiday in the Grand Duchy of Luxembourg, Sweden and the United Kingdom.
"Issue Price"	means the aggregate of the amount paid up (or credited as paid up) in respect of the nominal value, together with any amount credited to the share premium account, in respect of the relevant Share.
"Shareholders' Agreement"	means any investment and shareholders' agreement which may be entered into regarding the Company and as may be amended and any subscription agreement which may be executed by any person regarding the acquisition of any interest in any Shares or other securities issued by the Company.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 5.200.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by names, first names, civil statuses and residences, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'année deux mille quatorze, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Rédangesur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de Theia Management S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186658 (la "Société") et constituée par un acte du notaire soussigné, en date du 29 avril 2014 et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"). Les Statuts n'ont pas encore été modifiés.

Madame Caroline RONFORT, employée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, a agi en tant que président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée (le "Président").

Le Président a nommé Madame Stella LECRAS, employée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que secrétaire (le "Secrétaire").

L'assemblée a élu Mme Stella LECRAS, employée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que scrutateur (le "Scrutateur").

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

I. Le nom des associés représentés à l'assemblée en vertu de la procuration et le nombre de parts sociales détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés, le notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les procurations, signées ne varietur, par le notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexées au présent acte et devront être enregistrées avec lui.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les 300.000 actions d'une valeur nominale de SEK 1.00, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à l'assemblée. Les associés ont déclaré avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée en avance. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes les résolutions.

III. Les résolutions suivantes sur base de l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Changer la valeur nominale des parts sociales existantes de une couronne suédoise (SEK 1,00.-) à un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) par action;

2. Restructurer le capital social émis de la Société en créant 5 nouvelles catégories d'actions ordinaires et 5 nouvelles catégories d'actions préférentielles et en réaffectant les trente millions (30.000.000) d'actions ordinaires existantes de la Société comme suit:

- Trois million (3.000.000) d'Actions Ordinaires de Catégorie A;
- Trois million (3.000.000) d'Actions Ordinaires de Catégorie B;
- Trois million (3.000.000) d'Actions Ordinaires de Catégorie C;
- Trois million (3.000.000) d'Actions Ordinaires de Catégorie D;
- Trois million (3.000.000) d'Actions Ordinaires de Catégorie E.
- Trois million (3.000.000) d'Actions Préférentielles de Catégorie A;
- Trois million (3.000.000) d'Actions Préférentielles de Catégorie B;
- Trois million (3.000.000) d'Actions Préférentielles de Catégorie C;
- Trois million (3.000.000) d'Actions Préférentielles de Catégorie D; et
- Trois million (3.000.000) d'Actions Préférentielles de Catégorie E.

3. Augmenter le capital social émis de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent cinquante et un mille deux cent couronnes suédoises (SEK 451.200), afin de le porter de son montant actuel de trois cent mille couronnes suédoises (SEK 300.000.-) à sept cent cinquante et un mille deux cent couronnes suédoises (SEK 751.200), par la création et l'émission de quarante-cinq million cent vingt mille (45.120.000) nouvelles actions chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01), et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par la quatrième résolution ci-dessous par un apport en numéraire.

4. Souscription et Paiement des nouvelles actions;

5. Modification et refonte des statuts.

sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la valeur nominale des actions existantes d'une couronne suédoise (SEK 1.00) à un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) par action de sorte que l'Actionnaire Unique détient trente millions (30.000.000) d'actions dans la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de restructurer le capital social émis de la Société en:

1. créant les 5 nouvelles catégories suivantes d'actions ordinaires (les "Actions Ordinaires"):

- Les actions de catégorie A (les "Actions Ordinaires de Catégorie A");
- Les actions de catégorie B (les "Actions Ordinaires de Catégorie B");
- Les actions de catégorie C (les "Actions Ordinaires de Catégorie C");
- Les actions de catégorie D (les "Actions Ordinaires de Catégorie D"); et
- Les actions de catégorie E (les "Actions Ordinaires de Catégorie E").

2. créant les 5 nouvelles catégories suivantes d'actions préférentielles (les "Actions Préférentielles"):

- Les actions de catégorie A (les "Actions Préférentielles de Catégorie A");
- Les actions de catégorie B (les "Actions Préférentielles de Catégorie B");
- Les actions de catégorie C (les "Actions Préférentielles de Catégorie C");
- Les actions de catégorie D (les "Actions Préférentielles de Catégorie D"); et
- Les actions de catégorie E (les "Actions Préférentielles de Catégorie E").

chacune une "Nouvelle Catégorie d'Actions" et ensemble les "Nouvelles Catégories d'Actions", chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01), et chacune ayant les droits et obligations définis dans les Statuts intégralement modifiés tel que détaillé dans la quatrième résolution ci-dessous; et

3. réaffecter les trente millions (30.000.000) d'actions ordinaires existantes de la Société qui seront détenues par l'Associé Unique comme suit:

- Trois million (3.000.000) d'Actions Ordinaires de Catégorie A;
- Trois million (3.000.000) d'Actions Ordinaires de Catégorie B;
- Trois million (3.000.000) d'Actions Ordinaires de Catégorie C;
- Trois million (3.000.000) d'Actions Ordinaires de Catégorie D;
- Trois million (3.000.000) d'Actions Ordinaires de Catégorie E.
- Trois million (3.000.000) d'Actions Préférentielles de Catégorie A;
- Trois million (3.000.000) d'Actions Préférentielles de Catégorie B;
- Trois million (3.000.000) d'Actions Préférentielles de Catégorie C;
- Trois million (3.000.000) d'Actions Préférentielles de Catégorie D; et
- Trois million (3.000.000) d'Actions Préférentielles de Catégorie E.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent cinquante et un mille deux cent couronnes suédoises (SEK 451.200), afin de le porter de son montant actuel de trois cent mille couronnes suédoises (SEK 300.000.-) à sept cent cinquante et un mille deux cent couronnes suédoises (SEK 751.200), par la création et l'émission de quarante cinq million cent vingt mille (45.120.000) nouvelles actions (les "Nouvelles Actions") divisées en Nouvelles Catégories d'Actions tel que détaillées ci-dessous, chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01), et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par la quatrième résolution ci-dessous par un apport en numéraire.

Les Nouvelles Actions sont émises comme suit:

- Quatre million cinq cent douze mille (4.512.000) Actions Ordinaires de Catégorie A;
- Quatre million cinq cent douze mille (4.512.000) Actions Ordinaires de Catégorie B;
- Quatre million cinq cent douze mille (4.512.000) Actions Ordinaires de Catégorie C;
- Quatre million cinq cent douze mille (4.512.000) Actions Ordinaires de Catégorie D;
- Quatre million cinq cent douze mille (4.512.000) Actions Ordinaires de Catégorie E;
- Quatre million cinq cent douze mille (4.512.000) Actions Préférentielles de Catégorie A;
- Quatre million cinq cent douze mille (4.512.000) Actions Préférentielles de Catégorie B;
- Quatre million cinq cent douze mille (4.512.000) Actions Préférentielles de Catégorie C;
- Quatre million cinq cent douze mille (4.512.000) Actions Préférentielles de Catégorie D;
- Quatre million cinq cent douze mille (4.512.000) Actions Préférentielles de Catégorie E.

Souscription et paiement

Les Nouvelles Actions sont souscrites par l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, comme suit:

- Quatre million cinq cent douze mille (4.512.000) Actions Ordinaires de Catégorie A;
- Quatre million cinq cent douze mille (4.512.000) Actions Ordinaires de Catégorie B;
- Quatre million cinq cent douze mille (4.512.000) Actions Ordinaires de Catégorie C;
- Quatre million cinq cent douze mille (4.512.000) Actions Ordinaires de Catégorie D;
- Quatre million cinq cent douze mille (4.512.000) Actions Ordinaires de Catégorie E;
- Quatre million cinq cent douze mille (4.512.000) Actions Préférentielles de Catégorie A;
- Quatre million cinq cent douze mille (4.512.000) Actions Préférentielles de Catégorie B;
- Quatre million cinq cent douze mille (4.512.000) Actions Préférentielles de Catégorie C;
- Quatre million cinq cent douze mille (4.512.000) Actions Préférentielles de Catégorie D;
- Quatre million cinq cent douze mille (4.512.000) Actions Préférentielles de Catégorie E.

chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01). Ces nouvelles actions ont été payées par voie d'apport en espèce d'un montant de soixante quatorze million huit cent vingt mille couronnes suédoises (SEK 74.820.000), dont: (i) quatre cent cinquante et un mille deux cent couronnes suédoises (SEK 451.200) sont alloués au capital social de la Société, et (ii) soixante quatorze million trois cent soixante huit mille huit cent couronnes suédoises (SEK 74.368.800) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société («Prime d'Emission respectivement à chaque catégorie d'actions») tel que prévu dans les Statuts tels que modifiés par la quatrième résolution ci-dessous.

La preuve de ces apports en numéraire a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide également de modifier et de refondre entièrement les Statuts de la Société, qui seront désormais lu comme suit:

"A. Nom - Durée - Objet - Siège social

1. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination "Theia Management S.A." (la "Société").

2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires (l' "Assemblée Générale"), prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts (les "Statuts").

3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tout titre participatif ou tout titre représentatif d'une dette, incluant des obligations sans offre publique, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

3.4. La Société ne doit pas entrer dans une transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier.

4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration").

4.3. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale, prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

4.4. Il peut être créé, par une décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Capital autorisé - Actions - Registre des actions - Propriété et transfert des actions

5. Capital social et capital autorisé.

5.1. Capital social émis

5.1.1. La Société a un capital social émis de sept cent cinquante et un mille deux cent couronnes suédoises (SEK 751.200), représenté par:

(a) Sept million cinq cent douze mille (7.512.000) actions ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie A");

(b) Sept million cinq cent douze mille (7.512.000) actions ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie B");

(c) Sept million cinq cent douze mille (7.512.000) actions ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie C");

(d) Sept million cinq cent douze mille (7.512.000) actions ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie D");

(e) Sept million cinq cent douze mille (7.512.000) actions ordinaires de catégorie E ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie E" et les Actions Ordinaires de Catégorie E ensemble avec les Actions Ordinaires de Catégorie A, les Actions Ordinaires de Catégorie B, les Actions Ordinaires de Catégorie C et les Actions Ordinaires de Catégorie D seront ci-après dénommées les "Actions Ordinaires");

(f) Sept million cinq cent douze mille (7.512.000) actions préférentielles de catégorie A ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie A");

(g) Sept million cinq cent douze mille (7.512.000) actions préférentielles de catégorie B ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie B");

(h) Sept million cinq cent douze mille (7.512.000) actions préférentielles de catégorie C ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie C");

(i) Sept million cinq cent douze mille (7.512.000) actions préférentielles de catégorie D ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie D");

(j) Sept million cinq cent douze mille (7.512.000) actions préférentielles de catégorie E ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie E" et les Actions Préférentielles de Catégorie E ensemble avec les Actions Préférentielles de Catégorie A, les Actions Préférentielles de Catégorie B, les Actions Préférentielles de Catégorie C et les Actions Préférentielles de Catégorie D seront ci-après dénommées les "Actions Préférentielles", ensemble avec les Actions Ordinaires seront ci-après dénommées les "Actions")

entièrement souscrites et libérées et ayant les droits et obligations décrits dans ces Statuts. Les détenteurs d'Actions sont ensemble désignés comme les "Actionnaires".

5.2. Capital autorisé

5.2.1. Le capital social autorisé, non émis et non souscrit de la Société (le "Capital Autorisé") est de deux cent quarante huit mille huit cent couronnes suédoises (SEK 248.800,-).

(a) Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des Actions (les "Actions Emises par le Conseil") dans la limite du Capital Autorisé de temps à autre, sous réserve de ce qui suit:

(i) l'autorisation ci-dessus expirera le 21 mai 2019 sous réserve qu'une période supplémentaire ou des périodes supplémentaires d'autorisation suivant cette période soit/soient approuvée(s) sur Décision des Actionnaires et dans la mesure permise par la Loi de 1915;

(ii) le Conseil d'Administration peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires aux Actions Emises par le Conseil et peut émettre des Actions Emises par le Conseil à de telles personnes et à un tel prix avec ou sans prime d'émission et libérées par un apport en nature ou un numéraire ou par incorporation de créances ou de réserves ou de toute autre manière déterminée par le Conseil d'Administration, sous réserve de la Loi de 1915.

(b) Le Conseil d'Administration est autorisé à:

(i) réaliser toutes les actions nécessaires ou désirables afin de modifier le présent Article 0 de manière à refléter et enregistrer toute modification du capital émis réalisée en vertu de l'Article 0 (a);

(ii) prendre ou autoriser toute action nécessaire ou désirable pour la signature et/ou la publication d'une telle modification conformément à la Loi Luxembourgeoise;

(iii) déléguer à tout Administrateur ou dirigeant de la Société, ou à toute autre personne, la responsabilité d'accepter les souscriptions et recevoir les paiements pour toute Action Emise par le Conseil et d'acter toute émission d'Actions Emises par le Conseil par devant un notaire.

5.2.2. En plus du capital social, la Société peut avoir des comptes de prime d'émission ou de réserve, y compris, mais sans s'y limiter:

(c) un compte de prime d'émission ou de réserve relatif aux Actions Préférentielles, sur lequel toute prime d'émission payée sur toute Action Préférentielle ou Catégorie d'Actions Préférentielles ou réserve allouée à toute Action Préférentielle ou Catégorie d'Actions Préférentielles est transférée et le solde sur lequel chaque Actionnaire correspondant a des droits pécuniaires calculés sur base de sa contribution totale, étant entendu qu'un montant égal à tout montant de prime d'émission payé lors de l'émission de toute Action Préférentielle ou Catégorie d'Actions Préférentielles ou tout montant d'une réserve allouée à toute Action Préférentielle ou toute Catégorie d'Actions Préférentielles, sera réservé et remboursé à l'Actionnaire Préférentiel correspondant, dans le cas où une décision de rembourser ou autrement de procéder au remboursement d'une telle prime d'émission ou réserve; et

(d) un compte de prime d'émission ou autre réserve relatif aux Actions Ordinaires, sur lequel toute prime d'émission payée sur toute Action Ordinaire ou Catégorie d'Actions Ordinaires ou réserve allouée à toute Action Ordinaire ou Catégorie d'Actions Ordinaires est transférée et le solde sur lequel chaque Actionnaire correspondant a des droits pécuniaires calculés sur base de sa contribution totale, étant entendu qu'un montant égal à tout montant de prime d'émission payé lors de l'émission de toute Action Ordinaire ou Catégorie d'Actions Ordinaires ou tout montant d'une réserve allouée à toute Action Ordinaire ou toute Catégorie d'Actions Ordinaires, sera réservé et remboursé à l'Actionnaire Ordinaire correspondant, dans le cas où une décision de rembourser ou autrement de procéder au remboursement d'une telle prime d'émission ou réserve.

5.2.3. Pour écarter tout doute, la Société peut, sans limitation, accepter tous fonds ou autre apport sans émettre des Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes de réserve conformément aux Articles (c) ou (d) ci-dessus. Les décisions relatives à l'utilisation de tels comptes de réserve seront prises, conformément à l'Article 0, par le Conseil d'Administration sous réserve de la Loi de 1915, ces Statuts et le Pacte d'Actionnaires.

5.2.4. En vertu des termes et conditions prévus par la Loi de 1915, ces Statuts et le Pacte d'Actionnaires, le capital social émis et/ou son Capital Autorisé pourra être augmenté par une décision de l'Assemblée Générale prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

6. Actions.

6.1. Le capital social de la Société est divisé en Actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs Actionnaires.

6.3. Toutes les Actions donnent droit à des distributions conformément à l'article 28 ci-dessous.

6.4. Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant l'Actionnaire Unique, le cas échéant, ou tout autre Actionnaire n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5. Les Actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en Actions au porteur.

6.6. Chaque Action donne droit à un vote et toutes les Actions ont les mêmes droits, sauf indication contraire dans ces Statuts.

6.7. Les fractions d'Actions auront les mêmes droits que les Actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs Actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'Actions peut être réuni en une ou plusieurs Actions. Dans le cas où des fractions d'Actions ne pourront pas être réunies en une Action entière, de telles fractions d'Actions ne pourront pas voter.

7. Registre des actions et propriété.

7.1. Le Registre des Actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout Actionnaire. Le Registre contiendra en particulier le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, ou son siège social ou principal, le nombre d'Actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces Actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 9.2. des présents Statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces Actions.

7.2. Chaque Actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Actionnaire qu'elle a reçue.

7.3. Propriété

7.3.1. La preuve du titre de propriété concernant des Actions peut être apportée par l'enregistrement d'un Actionnaire dans le Registre.

7.3.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une Action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'Action à l'égard

de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle Action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8. Rachat d'actions.

8.1. La Société, peut, dans la mesure et conformément aux termes et conditions prévues par la Loi de 1915, racheter ou rembourser ses propres Actions et le capital social de la Société peut être réduit par décision de l'Assemblée Générale prise aux conditions requises pour la modification de ces Statuts uniquement par le rachat et annulation subséquente de toutes les actions émises d'une ou plusieurs catégories d'Actions (un "Rachat d'Actions") dans l'ordre suivant:

- 8.1.1 les Actions Préférentielles de Catégorie E;
- 8.1.2 les Actions Préférentielles de Catégorie D;
- 8.1.3 les Actions Préférentielles de Catégorie C;
- 8.1.4 les Actions Préférentielles de Catégorie B;
- 8.1.5 les Actions Préférentielles de Catégorie A;
- 8.1.6 les Actions Ordinaires de Catégorie E;
- 8.1.7 les Actions Ordinaires de Catégorie D;
- 8.1.8 les Actions Ordinaires de Catégorie C;
- 8.1.9 les Actions Ordinaires de Catégorie B;
- 8.1.10 les Actions Ordinaires de Catégorie A.

8.2. Au moment où le Rachat d'Actions devient effectif, les détenteurs d'Actions qui ont été rachetées par la Société dans le cadre du Rachat d'Actions (les "Actions Rachetées") se verront payer le Prix de Rachat pour chaque Action Rachetée comme suit:

8.2.1 lors du rachat des Actions Préférentielles de Catégorie E, le détenteur aura le droit de recevoir le total du Prix d'Emission et le Rendement Préférentiel de Catégorie E;

8.2.2 lors du rachat des Actions Préférentielles de Catégorie D, le détenteur aura le droit de recevoir le total du Prix d'Emission et le Rendement Préférentiel de Catégorie D;

8.2.3 lors du rachat des Actions Préférentielles de Catégorie C, le détenteur aura le droit de recevoir le total du Prix d'Emission et le Rendement Préférentiel de Catégorie C;

8.2.4 lors du rachat des Actions Préférentielles de Catégorie B, le détenteur aura le droit de recevoir le total du Prix d'Emission et le Rendement Préférentiel de Catégorie B;

8.2.5 lors du rachat des Actions Préférentielles de Catégorie A, le détenteur aura le droit de recevoir le total du Prix d'Emission et le Rendement Préférentiel de Catégorie A;

8.2.6 lors du rachat et annulation d'une Catégorie d'Actions Ordinaires (dans l'ordre prévu aux Articles 8.1.6 à 8.1.10), un telle Catégorie d'Actions Ordinaires donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur participation dans une telle Catégorie au Montant Disponible (dans la limite du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale) et les détenteurs d'Actions Ordinaires de la Catégorie d'Actions Ordinaires rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Action Ordinaire pour chaque Action Ordinaire de la Catégorie d'Actions Ordinaires concernée détenue par eux et annulée

8.3. Pour les besoin de l'Article 8.2.6, la "Valeur d'Annulation" par Action Ordinaire sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions Ordinaires émises dans la Catégorie d'Actions Ordinaires à racheter et à annuler.

8.4. Le "Montant Total d'Annulation" sera le montant déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Catégorie d'Actions Ordinaires sera le Montant Disponible de la catégorie d'Actions Ordinaires concernée au moment de l'annulation de la Catégorie d'Actions Ordinaires concernée, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale aux conditions requises pour la modification des Statuts, sous réserve cependant que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à un tel Montant Disponible.

9. Cession d'actions - Général.

9.1. Aucune cession d'Actions ne pourra être réalisée à moins qu'elle ne soit permise par et réalisée conformément à ces Statuts, au Pacte d'Actionnaires et à la Loi de 1915.

9.2. Toute cession d'Actions, sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le Registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout Administrateur peut enregistrer la cession dans le Registre.

9.3. La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses Administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le Registre toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

10. Droit de preemption.

10.1 Si l'un des Actionnaires (l'"Actionnaire Cédant") souhaite vendre tout ou partie de ses Actions à un ou plusieurs acheteurs potentiels (l'"Acheteur") en échange d'un paiement en numéraire, il doit donner aux autres Actionnaires (les "Bénéficiaires") le droit d'exercer leur Droit de Préemption en vertu du présent article 10 des Statuts et du Pacte d'Actionnaires.

10.2. Avant de transférer ses Actions, l'Actionnaire Cédant doit donner un préavis aux Bénéficiaires ("Préavis"), en précisant le nom de l'Acheteur et le nombre d'Actions qu'il entend vendre (les "Actions Cédées").

10.3. Les Bénéficiaires doivent être habilités à exercer le droit d'acheter à l'Actionnaire Cédant ses Actions Cédées (le "Droit de Préemption") moyennant un préavis écrit à l'Actionnaire Cédant endéans 30 (trente) Jours Ouvrables suivant la réception du Préavis (la "Période").

10.4. Si les Bénéficiaires n'ont pas exercé le Droit de Préemption endéans la Période, l'Actionnaire Cédant sera autorisé à transférer à l'Acheteur les Actions Cédées endéans 30 (trente) Jours Ouvrables à partir de la fin de la Période.

10.5. Si les Bénéficiaires ont exercé le Droit de Préemption endéans la Période, l'Actionnaire Cédant doit vendre aux Bénéficiaires, qui devront acheter à l'Actionnaire Cédant, les Actions Cédées endéans les 30 (trente) Jours Ouvrables à compter de la fin de la Période.

C. Assemblée générale des actionnaires

11. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1. Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'Assemblée Générale, qui constitue un des organes de la Société.

11.2. Si la Société ne possède qu'un seul Actionnaire (l'"Actionnaire Unique"), cet Actionnaire exercera les pouvoirs de l'Assemblée Générale. Dans ce cas et lorsque le terme "Actionnaire Unique,, n'est pas expressément mentionné dans les présents Statuts, une référence à "l'Assemblée Générale,, utilisée dans les présents Statuts doit être lue comme une référence à "l'Actionnaire Unique".

11.3. L'Assemblée Générale est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi de 1915 et par les présents Statuts.

12. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

12.1. L'Assemblée Générale de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

12.2. L'Assemblée Générale doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du Conseil d'Administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

12.3. Une Assemblée Générale annuelle doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le seizième jour du mois de juin à 10h30. Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'Assemblée Générale annuelle dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

12.4. L'avis de convocation à toute Assemblée Générale doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque Actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

12.5. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du Conseil d'Administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

12.6. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

13. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

13.1. Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute Assemblée Générale, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'Assemblée Générale, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient Actionnaires ou membres du Conseil d'Administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

13.2. Une liste de présence doit être tenue à toute Assemblée Générale.

13.3. Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'Assemblée Générale agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la Loi de 1915 ou dans les présents Statuts.

13.4. Vote

13.4.1. Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

13.4.2. Sauf exigence contraire dans la Loi de 1915 ou dans les présents Statuts, les décisions d'une Assemblée Générale valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, qui devra inclure un vote positif d'une majorité simple des Actionnaires Ordinaires de Catégorie A. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.5. Un Actionnaire peut agir à toute Assemblée Générale en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les Actionnaires.

13.6. Tout Actionnaire qui prend part à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

13.7 Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part à toute Assemblée Générale.

14. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la Loi de 1915, les présents Statuts peuvent être modifiés par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée, où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

15. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la Loi de 1915, le Conseil d'Administration peut reporter toute Assemblée Générale déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute Assemblée Générale convoquée pour décider d'une modification des Statuts. Le Conseil d'Administration doit reporter toute Assemblée Générale déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une Assemblée Générale déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

16. Procès-verbal des assemblées générales des actionnaires.

16.1. Le bureau de toute Assemblée Générale rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout Actionnaire qui en fait la demande.

16.2. De même, l'Actionnaire Unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

16.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le Président du Conseil d'Administration, par deux Administrateurs ou par l'Administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

17. Pouvoirs du conseil d'administration.

17.1. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration (les "Administrateurs" et chacun un "Administrateur") dont les membres ne doivent pas nécessairement être des Actionnaires.

17.2. S'il est constaté lors d'une Assemblée Générale que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul Actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul Administrateur et ce, jusqu'à la première Assemblée Générale faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un Actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme "Administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents Statuts, une référence au "Conseil d'Administration" utilisée dans les présents Statuts doit être lue comme une référence à "l'Administrateur unique".

17.3. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la Loi de 1915 ou les présents Statuts réservent à l'Assemblée Générale.

17.4. Conformément à l'article 60 de la Loi de 1915, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs Administrateurs ou à toute autre personne, Actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le Conseil d'Administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

17.5. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

18. Composition du conseil d'administration.

18.1. Le Conseil d'Administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice à l'article 17.2 des présents Statuts.

18.2. Le Conseil d'Administration doit choisir un président du Conseil d'Administration parmi ses membres (le "Président"). Le Conseil d'Administration peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a ni besoin d'être Actionnaire ni membre du Conseil d'Administration.

19. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat.

19.1. Les Administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

19.2. Si une personne morale est nommée au poste d'Administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) Administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même Administrateur.

19.3. Tout Administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'Assemblée Générale.

19.4. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout Administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout Administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

20. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

20.1. Dans l'hypothèse où un poste d'Administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les Administrateurs restant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

20.2. Si, dans le cas où il existe plusieurs Actionnaires, le nombre total des membres du Conseil d'Administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents Statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'Assemblée Générale soit, provisoirement, par les membres restants du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, qui se prononcera sur la nomination permanente.

20.3. Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'Administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'Assemblée Générale.

21. Convocation des réunions du conseil d'administration.

21.1. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou de deux (2) Administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit ci-dessous.

21.2. Un avis de convocation écrit à toute réunion du Conseil d'Administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque Administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents Statuts.

22. Conduite des réunions du conseil d'administration.

22.1. Le Président préside à toute réunion du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration peut provisoirement élire un autre Administrateur comme président temporaire.

22.2. Quorum

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration.

22.3. Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du Conseil d'Administration. Le Président n'a pas de voix prépondérante.

22.4. Tout Administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre Administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un Administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

22.5. Tout Administrateur qui prend part à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion,

est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

22.6. Le Conseil d'Administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les Administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

22.7. Sauf si la loi en dispose autrement, tout Administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du Conseil d'Administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le Conseil d'Administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration. Cet Administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'Assemblée Générale suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un Administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'Administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

23. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

23.1. Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le Président rédige le procès-verbal de toute réunion du Conseil d'Administration, qui est signé par le Président et par le secrétaire, le cas échéant.

23.2. L'Administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

23.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le Président, par deux Administrateurs ou par l'Administrateur unique, le cas échéant.

24. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature de l'Administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

25. Comites.

25.8 De plus, le Conseil d'Administration peut nommer des comités afin de conduire certaines tâches et fonctions déléguées à de tels comités.

E. Surveillance de la société

26. Commissaire(s) aux comptes statutaires - Réviseur(s) d'entreprises.

26.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des Actionnaires ou non.

26.2. L'Assemblée Générale détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'Assemblée Générale.

26.3. Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'Assemblée.

26.4. Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le Conseil d'Administration doit convoquer l'Assemblée Générale sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

26.5. Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

26.6. Dans l'hypothèse où l'Assemblée Générale un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la Loi de 2002, la Société n'est pas requise d'avoir un commissaire aux comptes.

26.7. Un réviseur d'entreprises agréé peut seulement être révoqué pour juste motifs ou avec son approbation par l'Assemblée Générale.

26.8. Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

26.9. Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni Actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents Statuts concernant la convocation et

la conduite des réunions du Conseil d'Administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

26.10. Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la Loi de 2002 sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes intérimaires

27. Exercice social. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

28. Bénéfices - Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

28.1. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

28.2. Les sommes allouées à la Société par un Actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'Actionnaire accepte cette affectation.

28.3. En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

28.4. Aux conditions et termes prévus par la Loi, et sur recommandation du Conseil d'Administration, la Société pourra par Décisions des Actionnaires déclarer des dividendes aux Actionnaires conformément à la priorité établie à l'Article 28.8 ci-dessous.

28.5. Aux conditions et termes prévus par la loi, le Conseil d'Administration pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, conformément à la priorité établie à l'Article 28.8. ci-dessous.

28.6. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux Actionnaires par une résolution de(s) Actionnaire(s) ou de(s) Administrateur(s), sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

28.7. Les dividendes (qu'ils soient finaux ou intérimaires) seront payés en couronnes suédoises, Euro ou en toute autre devise sélectionnée par les Actionnaires ou le Conseil d'Administration, selon le cas, et ils sont payés en tels lieux et heures tel que déterminé par les Actionnaires ou le Conseil d'Administration, selon le cas.

28.8. Les Dividendes (qu'ils soient finaux ou intérimaires) seront distribués aux Actionnaires comme suit:

28.8.1. un rendement préférentiel égal à 9,90% par an de son Prix d'Emission (capitalisé annuellement) courra sur chaque Action Préférentielle de Catégorie E à compter de la date de son émission et jusqu'à la date de son rachat (le "Rendement Préférentiel de Catégorie E"); puis

28.8.2. un rendement préférentiel égal à 9,95% par an de son Prix d'Emission (capitalisé annuellement) courra sur chaque Action Préférentielle de Catégorie D à compter de la date de son émission et jusqu'à la date de son rachat (le "Rendement Préférentiel de Catégorie D"); puis

28.8.3. un rendement préférentiel égal à 10% par an de son Prix d'Emission (capitalisé annuellement) courra sur chaque Action Préférentielle de Catégorie C à compter de la date de son émission et jusqu'à la date de son rachat (le "Rendement Préférentiel de Catégorie C"); puis

28.8.4. un rendement préférentiel égal à 10,05% par an de son Prix d'Emission (capitalisé annuellement) courra sur chaque Action Préférentielle de Catégorie B à compter de la date de son émission et jusqu'à la date de son rachat (le "Rendement Préférentiel de Catégorie B"); puis

28.8.5. un rendement préférentiel égal à 10,10% par an de son Prix d'Emission (capitalisé annuellement) courra sur chaque Action Préférentielle de Catégorie A à compter de la date de son émission et jusqu'à la date de son rachat (le "Rendement Préférentiel de Catégorie A"); puis

28.8.6. un dividende égal à 0,25% du Prix d'Emission de chacune des Actions Ordinaires de Catégorie A émises sera distribué aux détenteurs de celles-ci; puis

28.8.7. un dividende égal à 0,20% du Prix d'Emission de chacune des Actions Ordinaires de Catégorie B émises sera distribué aux détenteurs de celles-ci; puis

28.8.8. un dividende égal à 0,15% du Prix d'Emission de chacune des Actions Ordinaires de Catégorie C émises sera distribué aux détenteurs de celles-ci; puis

28.8.9. un dividende égal à 0,10% du Prix d'Emission de chacune des Actions Ordinaires de Catégorie D émises sera distribué aux détenteurs de celles-ci; puis

28.8.10. un dividende égal à 0,05% du Prix d'Emission de chacune des Actions Ordinaires de Catégorie E émises sera distribué aux détenteurs de celles-ci; puis

28.8.11. si lorsque les dividendes décrits aux Articles 28.8.1 à 28.8.10 ont été intégralement payés aux Actionnaires concernés, alors les bénéfices nets restants de la Société seront alloués intégralement à la dernière Catégorie d'Actions Ordinaires qu'il reste dans l'ordre numérique inverse (c.-à-d. les Actions Ordinaires de Catégorie E, les Actions Ordinaires

de Catégorie D, les Actions Ordinaires de Catégorie C, les Actions Ordinaires de Catégorie B, les Actions Ordinaires de Catégorie A) (dans chaque cas, au pro rata du nombre de ces Actions Ordinaires).

G. Liquidation

29. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui décide de la dissolution de la société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

29.1. Sur un rendement sur capital lors de la liquidation ou autrement, le boni de liquidation de la Société restant après le paiement de son passif sera verba attribuer l'ordre de priorité suivant, dans la mesure où de telles Actions sont encore restantes:

29.1.1. le Prix d'Emission et le Rendement Préférentiel de Catégorie E, puis

29.1.2. le Prix d'Emission et le Rendement Préférentiel de Catégorie D, puis

29.1.3. le Prix d'Emission et le Rendement Préférentiel de Catégorie C, puis

29.1.4. le Prix d'Emission et le Rendement Préférentiel de Catégorie B, puis

29.1.5. le Prix d'Emission et le Rendement Préférentiel de Catégorie A, puis

29.1.6. un dividende égal à 0,25% du Prix d'Emission de chacune des Actions Ordinaires de Catégorie A émises sera distribué aux détenteurs de celles-ci; puis

29.1.7. un dividende égal à 0,20% du Prix d'Emission de chacune des Actions Ordinaires de Catégorie B émises sera distribué aux détenteurs de celles-ci; puis

29.1.8. un dividende égal à 0,15% du Prix d'Emission de chacune des Actions Ordinaires de Catégorie C émises sera distribué aux détenteurs de celles-ci; puis

29.1.9. un dividende égal à 0,10% du Prix d'Emission de chacune des Actions Ordinaires de Catégorie B émises sera distribué aux détenteurs de celles-ci; puis

29.1.10. un dividende égal à 0,05% du Prix d'Emission de chacune des Actions Ordinaires de Catégorie A émises sera distribué aux détenteurs de celles-ci; puis

29.1.11. si lorsque les paiements décrits aux Articles 29.1.1. à 29.1.10. ont été intégralement payés aux Actionnaires concernés, alors les actifs en surplus restants de la Société seront alloués intégralement à la dernière Catégorie d'Actions Ordinaires qu'il reste dans l'ordre numérique inverse (c.-à-d. les Actions Ordinaires de Catégorie E, les Actions Ordinaires de Catégorie D, les Actions Ordinaires de Catégorie C, les Actions Ordinaires de Catégorie B, les Actions Ordinaires de Catégorie A) (dans chaque cas, au pro rata du nombre de ces Actions Ordinaires).

H. Loi applicable - Définitions

30. Les présents Statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915.

31. Définitions.

"Jour Ouvrable"	signifie tout jour à l'exclusion des samedi et dimanche ou jour férié au Grand-duché de Luxembourg, Suède et Royaume-Uni.
"Loi de 1915"	signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
"Loi de 2002"	signifie la loi luxembourgeoise du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.
"Montant Disponible"	signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) qui sont attribuables à la catégorie d'Actions Ordinaires (tel que déterminé conformément à l'Article 28 des Statuts) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables cessibles et (ii) selon le cas par le montant de la réduction du capital social et réduction de la réserve légale relatives à la Catégorie d'Actions à annuler mais diminué par (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) toute somme à allouer au(x) réserve(s) en vertu des exigences de la Loi de 1915 ou des Statuts, à chaque fois tel qu'énoncé dans les Comptes Intérimaires (sans, pour écarter tout doute, double comptage) de telle sorte que: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Où AA = Montant Disponible NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) qui sont attribuables à la catégorie d'Actions Ordinaires (tel que déterminé conformément à l'Article 28 des Statuts) P = toute prime d'émission librement distribuable ou autres réserves librement distribuables CR = le montant de la réduction de capital social et réduction de réserve légale relatives à la Catégorie d'Actions à annuler L = pertes (y compris les pertes reportées)

	LR = toute somme à allouer au(x) réserve(s) en vertu des exigences de la Loi de 1915 et des Statuts.
"Pacte d'Actionnaires"	signifie tout pacte d'actionnaires et d'investissement qui peut être conclu au sujet de la Société tel que modifié et tout contrat de souscription qui peut être signé par toute personne en ce qui concerne l'acquisition de tout intérêt dans les Actions ou autres titres émis par la Société.
"Prix d'Emission"	signifie le montant total payé (ou porté à son crédit) relatif à la valeur nominale, ensemble avec tout montant crédité au compte de prime d'émission, relatif à l'Action concernée.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à EUR 5.200.-.

Dont acte a été dressé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civil et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. RONFORT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 mai 2014. Relation: RED/2014/1160. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04 juin 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014079585/1336.

(140093818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Master Products, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.368.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third May,
Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of shareholders of "MASTER PRODUCT", a Luxembourg joint stock company (société anonyme), having its registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 95.368, incorporated pursuant to a notarial deed on 24 July 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 September 2003, number 963.

The articles of incorporation of the company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 29 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 February 2012, number 488.

The meeting was opened at 10.00 a.m. with Mrs Sophie DI LORENZO, corporate officer, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Martine ZELLINGER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Cheryl GESCHWIND, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following

Agenda:

1. Amendment of the second paragraph of Article 3 of the company's articles of association in order to be read as follow:

"The shares of the company may only be issued in registered form."

2. Addition of a paragraph on Article 5 of the articles of association to be read as follows:

"Any Director may participate in any meeting of the board of Directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person to such meeting."

3. Miscellaneous.

II. - That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to amend the second paragraph of article 3 of the articles of association of the company, in order to henceforth be read as follow:

“The shares of the company may only be issued in registered form.”

Second resolution

The general meeting resolves to add a paragraph on article 5 of the articles of association of the company, to be read as follows:

“Any Director may participate in any meeting of the board of Directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person to such meeting.”

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, The present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, the board of meeting signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois mai,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «MASTER PRODUCTS», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.368, constituée suivant acte notarié en date du 24 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 septembre 2003, numéro 963.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 février 2012, numéro 488.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Sophie DI LORENZO, corporate officer, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine ZELLINGER, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification du deuxième paragraphe de l'article 3 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Les actions de la Société ne pouvant uniquement être émises sous forme nominative.»

2. Rajout d'un paragraphe à l'article 5 des statuts de la société, qui aura la teneur suivante:

«Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion, d'entendre et de parler les uns aux autres. La participation à une réunion par ces moyens, équivaut à une participation en personne à une telle réunion.»

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 3 des statuts de la société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Les actions de la Société ne pouvant uniquement être émises sous forme nominative.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de rajouter un paragraphe à l'article 5 des statuts de la société, qui aura la teneur suivante:

«Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion, d'entendre et de parler les uns aux autres. La participation à une réunion par ces moyens, équivaut à une participation en personne à une telle réunion.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. DI LORENZO, M. ZELLINGER, C. GESCHWIND et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2014. LAC / 2014 / 24072. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 juin 2014.

Référence de publication: 2014079360/123.

(140093114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

CEP II Starck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.535.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juin 2014.

CEP II Starck S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014077517/12.

(140091434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

A.B.S.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 8-10, rue de l'Étang.

R.C.S. Luxembourg B 78.099.

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "A.B.S.C. S.A.", constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Luxembourg-ville, le 22 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 208 du 20 mars 2001, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Dudelange, le 27 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2411 du 7 octobre 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Carole CAHEN, employée privée, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Danielle KIRSCH, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carole CAHEN, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la Société du 4, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au 8-10, rue de l'Étang, L-5326 Contern;

2) Modification subséquente de l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts de la Société; et

3) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et du notaire, seront enregistrées avec le présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Première et unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 4, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au 8-10, rue de l'Étang, L-5326 Contern et de modifier en conséquence l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. (alinéa 1^{er}).** Le siège social de la société est établi à Contern.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Cahen, D. Kirsch et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2014. LAC/2014/24576. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Référence de publication: 2014078843/51.

(140093798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.